

3

Motion

La Chambre des députés et des députées,

- réitérant la nécessité d'un partage raisonnable des tâches entre l'Etat et les communes,
- s'interrogeant toutefois si l'affectation de personnel enseignant à l'enseignement préscolaire et primaire devrait vraiment faire partie des compétences d'un conseil communal, ceci compte tenu du caractère national et non spécifiquement communal des tâches de ce personnel enseignant,
- constatant que la désignation du personnel enseignant par les conseils communaux donne lieu non seulement à des procédures lourdes, mais également à des situations compliquées, notamment au vu des contradictions entre le nouveau pool de remplaçant-e-s et les chargé-e-s de cours pouvant être engagé-e-s comme employé-e-s privé-e-s par les communes,
- soulevant l'idée qu'une affectation des postes d'enseignant-e-s dans l'enseignement préscolaire et primaire pourrait également se faire au niveau national, par exemple par le biais des bureaux régionaux de l'inspectorat,

invite le gouvernement

- à étudier le scénario d'une affectation des postes d'enseignant-e-s dans l'enseignement préscolaire et primaire au niveau national, par exemple par le biais des futurs bureaux régionaux de l'inspectorat.

Robert Garcia



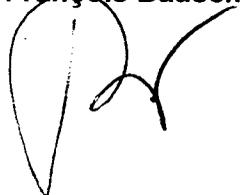
Camille Gira



Renée Wagener



François Bausch



Jean Huss

